

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 37

LÉGION D'HONNEUR
ET ORDRE DE LA LIBÉRATION

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Édouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législat.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 50) et in-8° 399.

Sénat : 97 (1980-1981).

Loi de finances. — Légion d'honneur - Ordre de la Libération.

SOMMAIRE

	Pages
Légion d'honneur	3
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE	
I. — Les missions et les moyens de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	4
II. — Les principales observations du Rapporteur	6
Rapport	7
I. — Les missions	8
A. — Ordres nationaux et médaille militaire	8
B. — La formation des élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur	11
II. — Les moyens	13
A. — Les ressources	13
B. — Le fonctionnement et l'équipement des services	15
III. — Les réalisations et projets en cours	20
A. — La Grande Chancellerie	20
B. — Les maisons d'éducation	20
Ordre de la Libération	23
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE	
I. — Les crédits	24
II. — Les observations du Rapporteur	24
Rapport	25
Examen en Commission	27

LÉGION D'HONNEUR

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

I. — LES MISSIONS ET LES MOYENS DE LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

1° Les missions.

Elles ont principalement pour objet :

— pour la **Grande Chancellerie** elle-même, de préparer les décisions du Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur et du Conseil national du Mérite sur la base des propositions établies par les différents départements ministériels, d'assurer la gestion et la discipline des membres des deux Ordres et des Médailleurs militaires et de permettre le fonctionnement de l'administration centrale et des Maisons d'éducation.

— pour les **Maisons d'éducation**, d'aider les filles et petites-filles des Membres de l'Ordre de la Légion d'honneur à parvenir au baccalauréat.

2° Les moyens.

Pour assumer ces tâches, le budget annexe de la Légion d'honneur, tel qu'il est prévu dans le projet de loi de finances pour 1981, s'élève à *62,47 millions de francs* contre 53,7 en 1980, soit une progression d'une année à l'autre de 8,77 millions de francs (+ 16,33 %).

Recettes			Dépenses		
	1980	1981		1980	1981
1. Fonctionnement :			Frais personnel	30.427	35.077
Droits de Chancellerie	270	440	Travaux, fournitures	7.862	8.341
Pension et trousseaux	1.175	1.519	Transports	78	105
Subventions	51.862	60.078	Ressources affectées (traitements membres)	11.113	11.113
Produits accessoires	394	442	Frais divers de gestion	601	722
	53.701	62.479		50.081	55.358
2. Opérations en capital	»	»	Acquisitions, immobilisations et gros réparations	3.620	7.121
	53.701	62.479		53.701	62.479

Comparé à celui de 1980, le projet de budget annexe de la Légion d'honneur pour 1981 est caractérisé par une *majoration* :

a) Des *recettes* (8,77 millions de francs) provenant essentiellement d'un ajustement de la subvention du budget général (+ 8,21 millions de francs) et d'une plus-value au titre des pensions des élèves des Maisons d'éducation (+ 0,35 million).

b) Des *dépenses ordinaires* (+ 5,27 millions de francs).

A noter que celles-ci qui représentent 88,6 % des *dotations* (55,3 millions de francs) sont destinées au paiement des *traitements* des Membres de la Légion d'honneur et des Médailleurs militaires (11 millions de francs) et au *fonctionnement* de l'administration centrale de la *Grande Chancellerie* (13,6 millions de francs) et des *Maisons d'éducation* (30,7 millions de francs).

c) Des *dépenses en capital* : on constate, en effet, une très forte progression :

- des *autorisations de programme* (30,02 millions de francs en 1981 contre 5,00 millions pour 1980) ;
- des *crédits de paiement* (7,12 millions en 1981 contre 3,62 millions de francs pour 1980). Ces dotations qui représentent 11,4 % des *dotations globales*, sont affectées aux travaux

d'équipement à effectuer à la Grande Chancellerie (0,4 million : palais de Salm et musées) et aux opérations de rénovation des Maisons d'éducation (6,7 millions : ce qui doit permettre notamment de commencer la construction d'un ensemble scolaire pour 600 élèves à Saint-Denis).

II. — LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR

a) **Le contingent de Croix de Légion d'honneur en faveur des Anciens combattants de la guerre 1914-1918** devrait être augmenté : il apparaît, en effet, que celui mis, à titre exceptionnel, à la disposition du ministre de la Défense ne permettra pas de récompenser tous les Anciens combattants de la guerre 1914-1918 remplissant les conditions exigées.

b) **Les traitements attachés à la Légion d'honneur ou à la Médaille militaire** pourraient être relevés : depuis 1964, ceux-ci n'ont pas été revalorisés et présentent actuellement un caractère symbolique (20 F et 40 F pour un Chevalier et un Officier contre respectivement 250 F et 1.000 F à l'origine : floréal an X, soit l'équivalent de 1.620 F et de 6.980 F actuellement).

c) **Il faudrait que soit mis au point rapidement le texte** permettant aux Légionnaires et aux Médailleurs militaires qui le désirent d'abandonner, à titre temporaire ou définitif, au profit des services d'entraide de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, le traitement attaché à leur décoration.

d) **Il convient de majorer les crédits d'équipement affectés à la Grande Chancellerie** afin que soient effectués, en temps opportun, les gros travaux d'entretien rendus nécessaires.

RAPPORT

MESDAMES, MESSIEURS,

Le projet de budget annexe de la Légion d'honneur pour 1981 fait l'objet d'une présentation et d'une nomenclature nouvelles conformes au plan comptable général et à celles des autres budgets annexes.

Il comporte deux sections :

— celle de « fonctionnement » qui regroupe les opérations affectant les résultats de la gestion annuelle ;

— celle des « opérations en capital » qui retrace les actions intéressant la composition du patrimoine.

Par ailleurs, dans un tableau est présenté le total net des dépenses et des recettes, obtenu en déduisant le montant des virements entre sections (opérations internes) du total brut cumulé des dépenses et des recettes des deux sections.

Après avoir rappelé les missions confiées à la Grande Chancellerie et aux maisons d'éducation, nous examinerons les moyens dont elles seront dotées en 1981 avant de faire un rapide rappel des réalisations récentes et des projets en cours.

I. — LES MISSIONS

La Grande Chancellerie de la Légion d'honneur est investie de trois missions principales :

— préparer les décisions du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur et du Conseil national du Mérite à partir des propositions établies par les différents départements ministériels ;

— assurer la gestion et la discipline des membres des deux Ordres et des médaillés militaires ;

— suivre le fonctionnement de l'administration centrale et des maisons d'éducation qui dispensent aux filles et petites-filles des membres de l'ordre de la Légion d'honneur une instruction leur permettant de parvenir au baccalauréat.

A. — ORDRES NATIONAUX ET MÉDAILLE MILITAIRE

1° Les contingents dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Les contingents de croix de la Légion d'honneur ont été fixés par le décret n° 78-1160 du 13 décembre 1978 pour la période du 1^{er} janvier 1979 au 31 décembre 1981 :

Par année	Dignités		Grades		
	Grand-Croix	Grand-Officier	Commandeur	Officier	Chevalier
A titre civil.					
1979 à 1981	2	8	46	350	1.060
A titre militaire.					
<i>Personnels appartenant à l'armée active.</i>					
1979 à 1981	1	7	66	240	630
<i>Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.</i>					
1979 à 1981	1	1	17	100	250

Votre commission des Finances, estimant que la nation doit rendre un solennel hommage aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 qui sont parmi les plus valeureux, a eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'exprimer le souhait que le contingent exceptionnel prévu en leur faveur soit renforcé.

Sans doute, l'article 2 du décret du 13 décembre 1978 a, dans cet esprit, établi pour la période du 1^{er} janvier 1979 au 31 décembre 1981, une majoration de 1.500 croix du contingent normalement mis à la disposition du ministre de la Défense. C'est ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 1979, 1.060 nominations ont été prononcées à ce titre. Près de 500 nominations nouvelles viennent de paraître lors de la promotion du mois de novembre 1980, épuisant ainsi le contingent triennal prévu.

Cependant, il ressort des renseignements communiqués à votre commission des Finances que le Gouvernement, pour continuer à marquer sa sollicitude à l'égard des anciens combattants de la guerre 1914-1918 qui disposent de titres susceptibles d'être pris en considération, se proposerait d'ouvrir un nouveau contingent pour 1981.

Toutefois, étant donné le nombre de dossiers de combattants du premier conflit mondial que le ministère de la Défense détient — 5.927 dossiers fin septembre 1980 — et l'âge avancé des intéressés, il y aurait lieu de majorer le contingent exceptionnel pour que soit enfin récompensée leur participation décisive au maintien de la liberté.

Par ailleurs, il apparaît que l'attribution de l'ordre national du Mérite à certains combattants ne remplissant pas les conditions exi-

gées pour la Légion d'honneur pose de sérieux problèmes : toute assimilation de fait de notre second ordre national à une médaille commémorative ne saurait être admise compte tenu du prestige légitimement reconnu à cet Ordre.

Au 31 décembre 1979, les effectifs des membres de la Légion d'honneur étaient les suivants :

Grades	Effectifs à attendre	Effectifs au 31 décembre 1979		
		Sur contingents	Hors contingent	Total
Grand-Croix	75	62	18	80
Grand Officier	250	481	148	629
Commandeur	1.250	4.837	1.690	6.527
Officier	10.000	37.050	13.574	50.624
Chevalier	113.425	146.899	54.742	201.641
Total	125.000	189.329	70.172	259.501

Ils étaient de **259.501** soit en diminution de 5.341 par rapport à l'année précédente.

2° Les contingents de médailles militaires pour chacune des années 1979, 1980 et 1981 sont :

- de 2.500 pour les personnels appartenant à l'armée active ;
- de 1.300 pour ceux d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.

Au 31 décembre 1979 les effectifs s'élevaient à **654.040 membres**. Ils ont subi une diminution importante : 15.475 unités en un an.

3° Les contingents dans l'ordre national du Mérite, pour la période du 1^{er} janvier 1979 au 31 décembre 1981, se répartissent ainsi :

	Grand-Croix	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier
A titre civil	6	15	225	1.200	4.575
A titre militaire	9	15	150	800	3.050

Au 31 décembre 1979, les effectifs des membres de l'ordre national du Mérite étaient les suivants :

Grand-Croix	108
Grand officier	324
Commandeur	4.133
Officier	22.095
Chevalier	94.755
Total	121.415

Ils étaient de **121.415**, soit en accroissement de 7.858 unités en un an.

4° Les distinctions prévues en faveur des étrangers, au cours de la même période (1979-1981), sont réparties ainsi qu'il suit :

Légion d'honneur :

Grand-Croix	3
Grand officier	15
Commandeur	66
Officier	168
Chevalier	273

Médaillés militaires

	39
--	----

Ordre national du Mérite :

Grand-Croix	9
Grand officier	21
Commandeur	105
Officier	255
Chevalier	420

B. — LA FORMATION DES ÉLÈVES DES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, créées le 15 décembre 1805 par Napoléon 1^{er} pour assurer l'éducation des filles ou, éventuellement, des petites-filles de légionnaires français, sont placées sous l'autorité du Grand Chancelier.

Aux termes des dispositions du Code de la Légion d'honneur, l'éducation donnée dans les établissements de la Légion d'honneur

a pour but d'inspirer aux élèves l'amour de la patrie ainsi que le sens de leurs devoirs civiques et familiaux et de les préparer, par leur instruction et la formation de leur caractère, à s'assurer une existence digne et indépendante.

Depuis la fermeture de la maison d'éducation d'Ecouen, en 1962, il ne reste que deux établissements : Saint-Denis et les Loges (près de Saint-Germain-en-Laye). Le nombre des élèves est de 1.000 (600 aux Loges, regroupant les classes du premier cycle et 400 à Saint-Denis). Elles sont reçues à titre payant ; toutefois, il est tenu largement compte des possibilités des familles. C'est ainsi que :

— 10 % seulement des élèves paient le plein tarif ;

— 60 % des élèves bénéficient, eu égard aux revenus et aux charges de leur famille, de dégrèvements allant de un huitième à quatre huitièmes du prix de pension ;

— 30 % des élèves, enfin, compte tenu de la modicité des ressources et de l'importance des charges de leur famille, sont exonérées des frais de pension.

Les dames éducatrices, dont la mission correspond au but même poursuivi par les maisons d'éducation, constituent un personnel original. L'effectif global, dont font partie les fonctionnaires de service et les ouvriers, est de 308 personnes comme en 1980.

L'enseignement est assuré par des professeurs agrégés et certifiés et des chargés d'enseignement et adjointes d'enseignement ; il est de haute qualité, ainsi que le confirme, chaque année, la valeur exceptionnelle des résultats obtenus tant au baccalauréat de l'enseignement du second degré qu'au brevet d'études du premier cycle du second degré.

Examens	Elèves		Pourcentage	Mentions
	Présentées	Admises		
Baccalauréat	126	105	83,3	2 TB
B.E.P.C.	148	141	95,3	3 B 19 AB

II. — LES MOYENS

Le montant du budget annexe de la Légion d'honneur s'élève pour 1981 à 62,47 millions de francs contre 53,7 millions de francs en 1980, soit une progression de 8,77 millions de francs (+ 16,33 %) d'une année sur l'autre.

A. — LES RESSOURCES

La comparaison entre les recettes de 1980 et celles prévues pour 1981 est donnée dans le tableau ci-après :

RECETTES (1980-1981)

(En milliers de francs.)

Intitulés des chapitres	Evaluations retenues pour 1980	Evaluations prévues pour 1981	Modifications
Section 1. — Fonctionnement.			
Droits de chancellerie	270,0	440,0	+ 170,0
Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation	1.174,3	1.519,3	+ 345,1
Subventions	51.861,9	60.078,5	+ 8.216,5
Produits accessoires	335,4	382,7	+ 47,3
Produits financiers	59,4	59,4	»
Totaux pour la première section	53.701,0	62.479,9	+ 8.778,9
Section 2. — Opérations en capital.			
Amortissements (virement de la section fonctionnement) et provisions	»	3.989,2	+ 3.989,2
Excédent de fonctionnement affecté aux opérations en capital (virement de la section fonctionnement)	»	3.131,8	+ 3.131,8
Totaux pour la deuxième section	»	7.121,0	+ 7.121,0
Totaux bruts des recettes .	53.701,0	69.600,9	+ 15.899,9
Totaux à déduire (recette pour ordre : virement entre sections)	»	— 7.121,0	— 7.121,0
Totaux nets pour les recet- tes	53.701,0	62.479,9	+ 8.778,9

Les ressources proviennent :

1° pour 96,1 %, de la subvention du budget général : 60,07 millions de francs qui a fait l'objet d'un important ajustement (+ 8,21 millions de francs dont 7,12 destinés à être virés à la section des opérations en capital).

2° pour le solde, de recettes diverses qui procurent une plus-value de 0,56 million de francs.

Dans cette rubrique, on observe les modifications suivantes :

a) Alors que le produit du portefeuille (59.410 F) ne subit pas de variation par rapport au précédent budget, il est proposé pour 1981 de doubler les droits de chancellerie en ajustant les prévisions

de recette au produit moyen des cinq dernières années multiplié par 2, soit une recette supplémentaire de 170.000 F.

b) Par ailleurs, compte tenu du relèvement, à partir du 15 septembre 1981, du taux de la pension porté de 2.500 F à 3.000 F et du prix du trousseau des élèves des maisons d'éducation (720 F à 810 F), la recette attendue passe de 1.174.235 F en 1980 à 1.519.335 F pour 1981.

Parallèlement, les produits divers augmentent de 38.300 F par suite de la majoration du prix journalier des repas que les personnels des maisons d'éducation ont la possibilité de prendre moyennant un reversement.

B. — LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES SERVICES

Les dépenses prévues sont réparties en deux masses très inégales.

1° Les dotations de fonctionnement, soit 88,6 % de l'ensemble (55,3 millions de francs) sont en augmentation de 5,27 millions de francs, en raison du relèvement des rémunérations des personnels (+ 3,79 millions de francs) et des charges sociales (+ 0,86 million de francs) d'une part, de la majoration des crédits réservés aux travaux, fournitures et services et à l'entretien (+ 0,62 million de francs) d'autre part.

Réparties selon une présentation fonctionnelle, ces dépenses s'établissent ainsi qu'il suit :

— dette publique (traitement des membres de l'ordre et des Médailleurs militaires) ..	11.000.000 F
— secours	113.420 F
— services de la Grande Chancellerie	13.472.986 F
— maisons d'éducation	30.772.562 F
Total	55.358.968 F

a) La dette publique.

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs. Ces traitements, qui sont les suivants :

Légion d'honneur :

Chevalier	20 F
Officier	40 F
Commandeur	80 F
Grand officier	160 F
Grand-Croix	240 F

Médaille militaire 15 F

n'ont pas varié depuis 1964 et présentent actuellement un caractère symbolique. Or, tel n'a pas été le cas pendant de nombreuses décennies : rappelons que le montant du traitement attaché notamment au grade d'Officier ou de Chevalier était à l'origine (29 floréal an X) respectivement de 1.000 F et de 250 F, soit l'équivalent de 6.480 F et de 1.620 F d'aujourd'hui.

Le temps est venu de trouver une solution qui soit satisfaisante : il y aurait lieu soit de valoriser substantiellement cette indemnité — ce qui paraît difficile dans une conjoncture budgétaire étroite —, soit, à tout le moins, d'autoriser l'abandon, à titre temporaire ou définitif, du traitement attaché à la Légion d'honneur et à la médaille militaire au profit, respectivement, de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur et de la société nationale « les Médailleurs militaires ».

Des consultations seraient en cours à cet effet avec les deux organismes concernés, mais il apparaît que cette mesure soulève des difficultés d'application.

b) Les secours.

Les crédits inscrits au chapitre des allocations de secours n'ont pas été modifiés depuis 1979 (113.420 F).

Ces secours sont accordés aux membres de la Légion d'honneur, aux médaillés militaires, à leurs veuves ou, éventuellement, à leurs orphelins, qui se trouvent dans une situation difficile, soit fortuite à la suite d'un deuil, d'une maladie ou d'un accident, soit permanente, dans le cas de ressources insuffisantes. Ils sont attribués, en principe, une fois par an :

— aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et justifiant de ressources annuelles inférieures à 22.000 F environ (27.000 F par ménage) ;

— aux orphelins âgés de moins de vingt-cinq ans poursuivant leurs études.

Ces secours, en 1979, ont été d'un montant moyen de 700 F et ont intéressé 72 personnes au titre de la Légion d'honneur et 63 au titre de la médaille militaire.

c) Les services de la Grande Chancellerie.

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront, en 1981, à 13.472.986 F, en progression de 13,8 %.

c) 1. Les mesures acquises (+ 947.788 F) concernent :

— l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 885.506 F) ;

— l'incidence des révisions statutaires, judiciaires et indemnitaires (+ 61.262 F).

c) 2. Les mesures nouvelles (691.986 F) intéressent :

— la situation des personnels (+ 442.486 F) dont une provision pour hausse des rémunérations (+ 438.185 F) ;

— l'ajustement aux besoins (+ 145.000 F) au titre des crédits de matériel et la mise en œuvre du plan comptable ;

— le relèvement (+ 64.500 F) de la subvention de fonctionnement allouée au musée national de la Légion d'honneur et des ordres de Chevalerie pour lui permettre de faire face à l'accroissement des rémunérations.

Cet établissement public, à autonomie financière, créé par la loi de finances de 1926, le seul au monde consacré aux récompenses nationales de tous les pays, du Moyen Age à nos jours, est un musée d'histoire : il renferme plus de 5.000 insignes, une iconographie très importante, des documents, des armes, des costumes, etc. ; il a ouvert un centre de documentation internationale de l'histoire des ordres et des décorations, lui aussi actuellement unique au monde, de plus en plus consulté (identification de tableaux, datation de documents, etc.).

Enfin, le musée organise régulièrement des expositions de caractère national : bicentenaire de Napoléon I^{er}, année de Saint-Louis, centenaire de Napoléon III (médaille militaire), ...

d) Le fonctionnement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Les crédits de fonctionnement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur pour 1981 atteindront 30.772.562 F, ce qui représente une majoration de 13,4 % par rapport au budget précédent.

En dehors de l'augmentation résultant de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 2.035.080 F) et de l'application de textes généraux relatifs aux prestations sociales et avantages statutaires des fonctionnaires (+ 168.304 F), les modifications par rapport au budget de 1980 concernent essentiellement la provision pour hausse des rémunérations (+ 1.008.310 F) et un ajustement aux besoins de crédits destinés notamment à l'alimentation des élèves (+ 529.000 F).

2° Les crédits d'équipement, soit 11,4 % de l'ensemble (7,12 millions de francs) ; on constate que de 1980 à 1981 les crédits de paiement passent de 3 à 7,12 millions de francs (+ 96,7 %) et les autorisations de programme de 5 à 30 millions de francs.

Les sommes prévues pour 1981 se décomposent ainsi qu'il suit :

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT (1981)

(En milliers de francs.)

Travaux	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>Grande Chancellerie</i>	460	431
Description des opérations :		
Réévaluation et révision de prix	100	»
Gros travaux d'entretien	200	»
Acquisition de divers matériels	160	»
<i>Maisons d'éducation</i>	29.561	6.690
Réévaluation et révision de prix	800	»
Gros travaux d'entretien	430	»
Construction d'un groupe scolaire (Saint-Denis)	27.000	»
Classes préfabriquées (Loges)	1.171	»
Divers matériels	190	»
Total	30.021	7.121

a) *Au titre de la Grande Chancellerie*, les dotations prévues s'élèvent à 460.000 F ; elles sont destinées au règlement des révisions de prix sur travaux effectués au musée national de la Légion d'honneur et des opérations de gros entretien des bâtiments de la Grande Chancellerie, du palais de Salm et du musée, ainsi qu'à l'achat de divers matériels notamment de lutte contre l'incendie et d'outillage et au renouvellement de matériel de bureau.

b) *Au titre des maisons d'éducation*, il est notamment demandé pour 1981 des autorisations de programme :

= 800.000 F en vue d'assurer, compte tenu de la réévaluation et des hausses de prix, le paiement des dépenses relatives à la construction du gymnase de la maison d'éducation de Saint-Denis dont les travaux sont en voie d'achèvement.

= 400.000 F en vue d'effectuer des restaurations et des rénovations dans plusieurs locaux des deux maisons d'éducation.

= 27 millions de francs en vue d'entreprendre la construction à Saint-Denis d'un ensemble scolaire pour 600 élèves regroupant toutes les classes, les salles spécialisées et techniques et, en général, tous les locaux utiles à l'activité scolaire des élèves et des professeurs, ce qui permettrait de dégager, dans les anciens bâtiments, les surfaces nécessaires pour adapter les conditions de vie des élèves aux normes actuelles.

La réalisation de cette opération reste cependant liée à la résolution de problèmes d'urbanisme et de difficultés techniques entraînées par le souci de protéger au maximum le site classé de l'ancienne Abbaye.

= 1.171.000 F en vue de lancer la première tranche de travaux d'équipement, notamment de quatre salles de technologie à la maison des Loges.

III. — LES RÉALISATIONS ET PROJETS EN COURS

A. — LA GRANDE CHANCELLERIE

Après la modernisation d'installations électriques, en particulier de l'éclairage et du chauffage du palais de Salm et la remise en état de plusieurs salons de ce palais, il a été procédé à l'aménagement des bâtiments du musée national de la Légion d'honneur.

Les travaux, qui ont débuté en 1979 par le percement d'une ouverture sur la cour d'honneur du palais et par l'installation d'une salle de projection pour l'animation des visites, se sont poursuivis en 1980 par l'aménagement des sous-sols. Le musée est désormais muni d'équipements modernes permettant d'accueillir et de guider les visiteurs de manière satisfaisante.

En ce qui concerne les autres projets de rénovation de la Grande Chancellerie, les mesures devraient être limitées pendant un certain temps aux travaux de gros entretien en raison de l'importance et de l'urgence des opérations de restructuration de la maison d'éducation de Saint-Denis.

B. — LES MAISONS D'ÉDUCATION

Les travaux récents entrepris dans les maisons d'éducation ont porté sur la restauration des anciens bâtiments de la maison d'éducation des Loges et surtout sur la modernisation de celle de Saint-Denis.

1° A la maison d'éducation des Loges :

— des salles ont été spécialement équipées pour l'étude du piano par les élèves ;

— deux foyers socio-éducatifs ont été aménagés ;

— une centrale de chauffage neuve fonctionnant au charbon a été équipée.

A la fin de 1981, sera entreprise la mise en place des classes indispensables aux enseignements pratiques pour assurer une application adéquate des programmes de l'éducation.

2° A la maison d'éducation de Saint-Denis, ont été réalisés :

— la rénovation complète du corps de bâtiment dit « circulaire Sud » en vue de disposer de salles de cours, de musique et de réunion et de logements de fonctions ;

— l'aménagement d'un terrain de sport comportant à la fois des équipements permettant aux élèves de préparer les épreuves du baccalauréat (piste de course et de saut) et des terrains de sport (handball, volley-ball, basket) ;

— la construction dans le parc d'un gymnase neuf comportant une salle de sport polyvalente, des locaux annexes et un terrain de jeu ;

— des travaux de sécurité, notamment pour le dispositif d'évacuation dans les dortoirs ;

— l'achèvement du mur de clôture séparant le parc réservé aux élèves du terrain mis à la disposition de la municipalité de Saint-Denis et des voies publiques.

Grâce à l'ouverture d'une autorisation de programme de 1.900.000 F, un marché d'ingénierie a été lancé au mois d'avril pour le choix d'un avant-projet de bâtiment scolaire destiné à regrouper l'ensemble des classes en tenant compte des nécessités pédagogiques actuelles et des contraintes imposées par le site.

3° Le parc d'Ecouen et l'agrandissement du château du Val.

Le projet de convention établi en vue de la mise à la disposition du bois d'Ecouen au profit de l'Agence des espaces verts est lié à la possibilité pour la société d'entraide de la Légion d'honneur d'améliorer ses capacités d'accueil en faveur des membres de l'Ordre ayant atteint l'âge de la retraite.

La préfecture de région ayant indiqué à la Société d'entraide que l'accroissement et l'amélioration des possibilités d'hébergement des pensionnaires du château du Val pouvaient être envisagés, le problème a été soumis à une commission d'études qui doit présenter un rapport tenant compte à la fois des besoins de la Société, de l'environnement du château et des moyens de financement.

Une fois ces difficultés résolues, la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur serait prête à examiner avec l'Agence des espaces verts la conclusion de la convention de mise à disposition du bois d'Ecouen.



Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre commission des Finances soumet le projet de budget annexe de la Légion d'honneur à l'appréciation du Sénat.

ORDRE DE LA LIBÉRATION

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

I. — LES CRÉDITS

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève pour 1981 à 2,25 millions de francs contre 1,81 million de francs en 1980, soit une augmentation de 24,3 %, destinée essentiellement à la revalorisation des rémunérations, à l'application de textes statutaires, à l'amélioration des prestations sociales et à l'ajustement aux besoins de dépenses de matériel et d'entretien immobilier.

II. — LES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR

a) *Le montant des secours* alloués aux compagnons de la Libération, aux médaillés de la Résistance et à leurs ayants cause devrait être revalorisé de manière à pouvoir accorder des allocations décentes.

b) *L'état des locaux occupés par l'Ordre* appelle une majoration des crédits de gros entretien.

RAPPORT

MESDAMES, MESSIEURS,

Le budget annexe de l'ordre de la Libération s'élève pour 1981 à 2.254.018 F contre 1.813.125 F en 1980, enregistrant ainsi une augmentation de 24,3 %.

Les ressources proviennent uniquement d'une subvention du budget général.

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-après qui établit la comparaison avec les crédits correspondants de 1980 :

(En francs.)

	Crédits voés en 1980	Crédits prévus pour 1981	Différences entre 1980 et 1981
<i>Dépenses ordinaires.</i>			
Personnel	1.075.646	1.227.477	+ 151.831
Charges sociales	182.723	211.785	+ 29.062
Matériel	305.751	565.756	+ 260.000
Dépenses diverses	249.000	249.000	-
Totaux pour les dépenses ordinaires	1.813.125	2.254.018	+ 440.893

Par rapport au budget de 1980 l'augmentation des crédits est prévue :

1° au titre des mesures acquises (+ 123.474 F) pour l'extension, en année pleine, des décisions de revalorisation des rémunérations publiques (+ 113.989 F) et pour l'application de divers textes concernant les fonctionnaires (+ 9.485 F) ;

2° au titre des mesures nouvelles (+ 317.419 F) pour la constitution d'une provision pour hausse des rémunérations publiques prévue

en 1981 (+ 57.419 F) et pour des ajustements au besoin des dépenses de matériel et d'entretien immobilier (+ 260.000 F) (1). Aucun projet d'investissement n'est envisagé pour 1981.

Les effectifs du personnel sont inchangés : sept agents titulaires, cinq agents militaires.

Le nombre des compagnons régresse sans cesse : initialement de 1.059, il était, au 31 août 1980, de 425. Enfin, celui des médaillés de la Résistance était, à cette même date, de 47.499.

Rappelons que les secours alloués en faveur des compagnons de la Libération, de leurs ascendants, des veuves ou des orphelins, se sont élevés, pendant le premier semestre 1980, à 71.972 F, et pour les médaillés de la Résistance, à 39.774 F, soit un montant moyen de 1.894 F.

Deux remarques doivent être présentées :

— **la dotation des secours devrait être augmentée pour permettre d'allouer des aides satisfaisantes aux personnes qui, remplissant les conditions exigées, viennent à les solliciter ;**

— **les dotations prévues au titre de l'ajustement aux besoins en matériel et pour l'entretien immobilier sont à majorer compte tenu de l'état des locaux occupés par les services de l'ordre de la Libération.**



Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre commission des Finances soumet le projet de budget annexe de l'ordre de la Libération à l'appréciation du Sénat.

(1) Dont 125.000 F non reconductibles.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 15 octobre 1980, sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, votre Commission a examiné, sur le rapport de votre Rapporteur spécial, les crédits des **budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération**.

Votre Rapporteur, après avoir présenté les missions et les moyens de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur (62,47 millions de francs, soit + 16,33 %) a souhaité l'augmentation du contingent de Croix en faveur des Anciens combattants de la guerre 1914-1918, le relèvement des traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire, la majoration des crédits d'équipement pour les gros travaux d'entretien.

M. Edouard Bonnefous, président, a souligné l'ampleur des locaux des maisons d'éducation peu adaptés toutefois à leurs fonctions.

Cette observation a été approuvée par la Commission qui a adopté le rapport de votre Rapporteur.

Elle a également approuvé le rapport de votre Rapporteur sur le **budget annexe de l'Ordre de la Libération** qui s'élève à 2,25 millions de francs pour 1981, en progression de 24,3 % par rapport à 1980.